

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 2 mai 2022 à 19 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Gérald Beaulieu, maire
 Monsieur Denis Forest, conseiller au siège #1
 Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
 Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3
 Madame Kate St-Pierre, conseillère au siège #4
 Monsieur Christian Chaumont, conseiller au siège #5
 Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6 (arrivée à 19h18)

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gérald Beaulieu. Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Le public est invité à écouter les enregistrements audio des délibérations et des prises de décisions qui seront disponibles dans les jours qui suivent la séance sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.baiedessables.ca. Il est également possible d'assister en direct à la séance en ligne. Cependant, le maire informe les citoyens qu'ils devront dorénavant se présenter à la salle du conseil municipal pour poser leurs questions en direct.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Fermeture du bureau municipal tous les vendredis durant la période estivale 2022
 - 6.2. Dépôt du relevé – Formation obligatoire des élus sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
 - 8.1. Rechargement du 5^e et 3^e Rang – Mandat à une firme pour le contrôle qualitatif des matériaux
 - 8.2. Embauche d'un opérateur journalier
 - 8.3. Achat de sable pour abrasif pour la saison hivernale 2022-2023
 - 8.4. Achat de sel de déglçage pour la saison hivernale 2022-2023
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Service municipal pour la collecte des matières recyclables agricoles (plastiques)
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Entretien des aménagements paysagers
 - 10.2. Halte municipale pour véhicules récréatifs au Centre communautaire Gabriel-Raymond (tarification)
 - 10.3. Désignation d'une personne responsable pour la délivrance des permis et certificats
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Établissement des modalités relatives à l'implantation du camp de jour pour l'été 2022
 - 11.2. Ligue de soccer récréatif intermunicipal
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
 - 13.1. Huguette Marcoux – Respect de la limite de vitesse sur la rue de la Mer
 - 13.2. Mathieu Sinclair – Exposition de voitures modifiées à la Patinoire Israël-Beaulieu
14. Période de questions du public

15. Levée de la séance

2022-078 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu d'adopter l'ordre du jour du 2 mai 2022 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. *Approbaton du procès-verbal***2022-079 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2022**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 4 avril 2022 dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'approuver le procès-verbal du 4 avril 2022 tel que remis par le greffier-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. *Présentation et adoption des comptes***2022-080 APPROBATION DES COMPTES AU 30 AVRIL 2022**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 30 avril 2022;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 30 avril 2022 :

Liste des comptes à payer (incluant les paiements directs préautorisés)	90 107.82	\$
Liste des comptes payés (paiements directs #2449 et #2450)	26 943.72	\$
Liste des salaires nets payés (dépôts directs #501592 au #501614)	18 331.44	\$
Total des comptes	135 382.98	\$

Le détail de cette liste est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe

5. *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Aucune question n'a été soulevée à ce moment-ci.

6.1. *Fermeture du bureau municipal tous les vendredis durant la période estivale 2022***2022-081 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL TOUS LES VENDREDIS DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE 2022**

Il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu d'autoriser la fermeture du bureau municipal tous les vendredis durant la période estivale soit pour les mois de juin, juillet et août 2022 (13 jours au total). Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, assumera ces journées à même ses vacances annuelles. Les citoyens seront avisés via le bulletin d'information municipale et le site Internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

6.2. Dépôt du relevé – Formation obligatoire des élus sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Le directeur général et greffier-trésorier mentionne que tous les membres du conseil ont participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*. Un relevé avec les dates de formation est déposé à cet effet.

8.1. Rechargement du 5^e et 3^e Rang – Mandat à une firme pour le contrôle qualitatif des matériaux

2022-082 **MANDAT À ENGLOBE CORPORATION POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX LORS DES TRAVAUX DE RECHARGEMENT DU 5^E ET 3^E RANG**

Considérant qu'un contrat a été octroyé à « Les Entreprises d'Auteuil et Fils inc. » pour des travaux de rechargement dans le 5^e Rang Ouest, le 5^e Rang Est et le 3^e Rang en vertu de la résolution #2022-049;

Considérant que nous avons reçu les offres de service suivantes pour le contrôle qualitatif des matériaux :

- Englobe Corp inc. au montant global de 2 600 \$ avant les taxes;
- GHD inc. au montant global de 2 987 \$ avant les taxes.

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu de mandater Englobe Corp inc. au coût de 2 600 \$ avant les taxes pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux lors de la fourniture de matériaux granulaires et la réalisation des travaux de rechargement du 5^e et 3^e Rang. Le contrôle qualitatif des matériaux au chantier se fera selon la cédule recommandée par l'ingénieur au dossier. En cas de besoins supplémentaires jugés nécessaires lors des travaux, les taux horaires prévus à l'offre de service seront utilisés pour les coûts additionnels applicables.

Cette dépense d'investissement sera financée à même la TECQ 2019-2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2. Embauche d'un opérateur journalier

2022-083 **ENGAGEMENT DE MONSIEUR VINCENT POULIN À TITRE D'OPÉRATEUR JOURNALIER**

Considérant l'ouverture du poste d'opérateur journalier en vertu de la résolution #2021-171 adopté le 13 septembre dernier;

Considérant que le poste est demeuré vacant depuis ce temps;

Considérant l'offre de service de Monsieur Vincent Poulin et de son expérience dans le domaine de la voirie municipale;

En conséquence, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu d'embaucher Monsieur Vincent Poulin à titre d'**opérateur journalier** selon les conditions suivantes :

- L'engagement débutera le 16 mai 2022 (ou dès que ce dernier sera disponible) à temps plein et permanent sous réserve d'une période de probation de 6 mois et se terminant selon le premier jour de travail;
- L'horaire de travail sera de 40 heures par semaine;
- Le salaire sera établi en fonction de la politique salariale en vigueur (classe 4, échelon 9 : salaire de 25.44 \$ de l'heure);
- L'opérateur journalier agira sous l'autorité du directeur des travaux publics ou, en son absence, sous l'autorité du directeur général et greffier-trésorier;
- Sans s'y limiter, ses tâches et ses responsabilités se résumeront comme suit :
 - Opérer le camion de déneigement et le souffleur à neige;
 - Opérer la chargeuse rétrocaveuse;
 - Aider au garage municipal lors des travaux d'entretien et de réparation de la machinerie;
 - Participer aux réparations et à l'entretien général des chemins municipaux;
 - Effectuer l'entretien des terrains, des parcs et des équipements de plein air de la municipalité;
 - Aider à l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égout;
 - Participer aux travaux d'entretien général des bâtiments municipaux;
 - Effectuer toute autre tâche connexe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.3. *Achat de sable pour abrasif pour la saison hivernale 2022-2023*

2022-084 ACHAT DE SABLE POUR ABRASIF – SAISON HIVERNALE 2022-2023

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics sur la quantité de sable pour abrasif requise pour la prochaine saison hivernale selon l'inventaire restant;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'accepter la soumission de « Les Entreprises D'Auteuil et fils inc. » pour la fourniture de sable pour abrasif destiné à l'entretien hivernal des chemins municipaux au prix de 14.76 \$ (11.86 \$ en 2021) la tonne métrique tamisée et livrée. Le besoin est estimé à 300 tonnes métriques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.4. *Achat de sel de déglacage pour la saison hivernale 2022-2023*

N'ayant toujours pas reçu le prix du sel de déglacage en vrac de Mine Seleine, ce point est reporté à la prochaine séance.

9.1. *Service municipal pour la collecte des matières recyclables agricoles (plastiques)*

2022-085 SERVICE MUNICIPAL POUR LA COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES

Considérant que certains exploitants agricoles génèrent d'importantes quantités de plastiques agricoles pour enrober les fourrages;

Considérant les difficultés constatées lors de la collecte municipale résidentielle pour cette matière;

Considérant que les coûts associés à la récupération et la valorisation de matières résiduelles sont admissibles au *Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables*;

Considérant que le montant de cette compensation représentait en 2020 environ 99.5% des coûts admissibles;

Considérant que les exploitants agricoles de Baie-des-Sables ont été consultés afin de connaître leur intérêt à participer à une collecte municipale exclusivement pour les plastiques agricoles;

En conséquence, il est proposé par Madame Gabrielle Trigaux et résolu de mettre en place une collecte municipale exclusivement pour les plastiques agricoles aux exploitants agricoles qui ont manifesté leur intérêt dans ce sens. Cette collecte s'effectuera mensuellement à l'aide de conteneurs de 8 verges et d'un camion à chargement avant.

La Municipalité de Baie-des-Sables effectuera la location de conteneurs de 8 verges au montant unitaire mensuel de 80.12 \$ auprès de Bouffard Sanitaire inc. et mandatera ce dernier à effectuer la collecte de ces conteneurs à l'aide d'un camion à chargement avant au taux horaire de 125.00 \$. Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à entreprendre toutes les démarches et à signer au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

La conseillère au siège #6, Madame Marie-Claude Saucier, arrive et prend son siège à 19h18.

10.1. *Entretien des aménagements paysagers*

2022-086 ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Considérant le désir du conseil municipal de maintenir les dépenses d'embellissement en période estivale;

Considérant que cinq (5) personnes/entreprises ont été invitées à déposer une soumission à la municipalité;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu d'accepter la soumission de Monsieur Jean-Philippe Dufour de Saint-Octave de Métis au coût 545 \$ plus les taxes applicables pour un entretien printanier, mi-saison et automnal des aménagements suivants :

- Aménagement paysager en face du bureau municipal;
- Aménagement paysager au pied des deux (2) enseignes dans les ronds-points du village;
- Aménagement paysager réalisé par le Comité d'embellissement dans le rond-point Ouest du village.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

10.2. *Halte municipale pour véhicules récréatifs au Centre communautaire Gabriel-Raymond (tarification)*

2022-087 HALTE MUNICIPALE POUR VÉHICULES RÉCRÉATIFS AU CENTRE COMMUNAUTAIRE GABRIEL-RAYMOND

Considérant la résolution #2022-056 relative à l'implantation d'une halte municipale pour les véhicules récréatifs au Centre communautaire Gabriel-Raymond;

Considérant qu'il y a lieu de préciser les règles de fonctionnement pour les utilisateurs de cette halte;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'instaurer les règles de fonctionnement suivantes :

- Aucune réservation, formule libre-service où la priorité sera accordée selon l'ordre d'arrivée;
- Le tarif sera de 40 \$ par nuitée par emplacement payable avant 22 h;
- Les modes de paiement acceptés seront : en argent comptant, par chèque à déposer dans la boîte sécurisée à l'aide de l'enveloppe-formulaire ou par virement Interac;
- Enveloppe-formulaire à compléter et à déposer dans la boîte sécurisée;
- Heure de départ : 11 h;
- Heure d'arrivée à partir de 15 h;
- Les huit (8) espaces de stationnement seront identifiés par des panonceaux;
- Les feux de camp seront interdits;
- Quelques tables de pique-nique seront disponibles sur les lieux;
- Une toilette et deux (2) douches seront disponibles au sous-sol du Centre communautaire Gabriel-Raymond;
- Les bacs pour les matières résiduelles seront disponibles sur les lieux;
- Une vidange pour les eaux usées des véhicules récréatifs et un accès à l'eau potable seront disponibles sur les lieux;
- Un Wifi public sera disponible sur les lieux;
- Les règlements seront affichés sur les lieux;
- Des caméras de surveillance seront également installées à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

10.3. Désignation d'une personne responsable pour la délivrance des permis et certificats

2022-088 DÉSIGNATION D'UN ÉTUDIANT COMME ADJOINT AUX FONCTIONNAIRES RESPONSABLES EN MATIÈRE D'URBANISME

Considérant qu'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)* et de la réglementation locale d'urbanisme, la Municipalité de Baie-des-Sables doit désigner les fonctionnaires en charge de la délivrance des permis et certificats d'autorisation, lesquels sont généralement appelés inspecteurs en bâtiments;

Considérant qu'en vertu d'une entente intermunicipale, la MRC de La Matanie fournit des services en matière d'urbanisme à la municipalité;

Considérant que la MRC de La Matanie a engagé un étudiant au poste d'adjoint technique en urbanisme pour l'année 2022;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter le nom de cet étudiant à la liste des fonctionnaires désignés par la municipalité en vertu de la résolution #2022-053;

En conséquence, il est proposé par Madame Gabrielle Trigaux et résolu :

De désigner pour l'année 2022, Monsieur Tommy Wagner à titre d'adjoint technique en urbanisme afin qu'il puisse assister les inspecteurs en bâtiments de la MRC dans leur travail.

De transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.1. Établissement des modalités relatives à l'implantation du camp de jour pour l'été 2022

2022-089 ÉTABLISSEMENT DES MODALITÉS RELATIVES À L'IMPLANTATION DU CAMP DE JOUR POUR L'ÉTÉ 2022

Considérant le désir du conseil municipal de mettre en place un camp d'été pour les jeunes de Baie-des-Sables en vertu de la résolution #2022-018;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'établir les modalités suivantes pour le camp de jour à l'été 2022 :

- Invitation aux parents de Baie-des-Sables à inscrire leurs jeunes. L'invitation sera lancée par le biais du bulletin municipal, d'un communiqué qui sera transmis à l'école, sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité.
- Clientèle admissible : jeunes âgés de 5 à 12 ans;
- Période d'inscription : du 1^{er} juin au 17 juin 2022;
- Fiche d'inscription à compléter, à signer par les parents et à remettre au bureau de la municipalité;
- Frais d'inscription de 140 \$ par enfant pour la saison, à remettre avec la fiche d'inscription (Règlement de tarification numéro 2021-06);
- Frais d'inscription flexible de 70 \$ par enfant par semaine, non décomposable (Règlement de tarification numéro 2021-06);
- Période d'opération : du 4 juillet au 12 août 2022 (6 semaines);
- Horaire d'ouverture : 7 h 30 à 17 h 30 (10 heures par jour);
- Des pénalités de 10 \$ par tranche de 15 minutes de retard seront imposées aux parents ne respectant pas l'horaire de fermeture du camp de jour. Après 3 récidives, l'enfant se verra interdire l'accès au camp de jour pour toute la durée du projet sans remboursement des frais d'inscription;
- Un guide sera remis à chaque parent au début du camp de jour (habillement, quoi apporter, règlements, comportement, etc.);
- La programmation des activités sera remise chaque semaine aux parents;
- Une grille des présences au camp de jour sera également complétée par les animateurs;
- Le nombre maximal d'inscriptions est fixé à 30 jeunes par semaine.

La directrice générale adjointe et coordonnatrice en loisir, Madame Marie-Eve Guay, est autorisée à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de donner suite à la présente résolution et assurer le bon déroulement du camp de jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

11.2. Ligue de soccer récréatif intermunicipal

2022-090 LIGUE DE SOCCER RÉCRÉATIF INTERMUNICIPAL

Considérant l'offre de service de l'entreprise « Destiné : Obe Phoenix Seedd » pour du soccer récréatif gratuit pour les jeunes des villages de La Mitis, de La Matapédia et de La Matanie;

Considérant que le projet vise à offrir un entraînement local par semaine et des matchs intermunicipaux les dimanches à partir du 22 mai jusqu'au 14 août 2022;

Considérant que ce projet se veut une ligue amicale où les enfants apprendront les rudiments du soccer dans un cadre sécuritaire et axé sur le plaisir de jouer ensemble plutôt que la compétition;

Considérant qu'il est possible de jumeler deux municipalités afin de diminuer les coûts de participation;

En conséquence, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu de participer au projet en étant jumelé avec la Municipalité de Saint-Damase. La contribution municipale demandée pour participer au projet est de 500 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

12. Suivi des dernières périodes de questions

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

13. Divers

13.1. Huguette Marcoux – Respect de la limite de vitesse sur la rue de la Mer

2022-091 RESPECT DE LA LIMITE DE VITESSE SUR LA RUE DE LA MER

Considérant la correspondance de Madame Huguette Marcoux relative au non-respect de la limite de vitesse sur la rue de la Mer;

Considérant que ce non-respect est d'avantage constaté à l'entrée Est du village où les usagers de la route quittent le réseau routier supérieur pour intégrer le réseau routier local dans une configuration qui n'encourage pas un ralentissement immédiat de la circulation automobile;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu :

- De demander une rencontre avec le parrain de la Sûreté du Québec pour discuter de cette problématique;
- De demander à la Sûreté du Québec ou au ministère des Transports du Québec l'installation temporaire d'un panneau de sensibilisation affichant la vitesse des usagers de la route à l'entrée Est de la rue de la Mer;
- D'autoriser l'achat et l'implantation de délinéateurs latéraux afin de réduire la largeur de la voie de circulation à l'entrée Est de la rue de la Mer (ou sur la rue de la Mer vis-à-vis les bollards existants).

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

13.2. Mathieu Sinclair – Exposition de voitures modifiées à la Patinoire Israël-Beaulieu

2022-092 EXPOSITION DE VOITURES MODIFIÉES À LA PATINOIRE ISRAËL-BEAULIEU

Considérant que Monsieur Mathieu Sinclair désire faire une exposition de voitures modifiées à la Patinoire Israël-Beaulieu;

Considérant que le conseil municipal accepte d'encourager les jeunes dans leur passion tout en profitant de l'évènement pour les sensibiliser à un meilleur « vivre ensemble ».

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'accepter avec conditions la tenue d'une exposition de voitures modifiées à la Patinoire Israël-Beaulieu. Les conditions suivantes devront être respectées par le promoteur :

- Le promoteur devra réserver le Centre communautaire Gabriel-Raymond pour l'évènement (aucune cohabitation d'activités possible);
- L'évènement devra se dérouler entre 10h et 18h;
- La Sûreté du Québec devra être présente durant toute la durée de l'évènement afin de faire de la sensibilisation et de la prévention auprès des amateurs. Une preuve écrite devra être fournie à cet effet avant l'évènement;
- L'alcool, les grondements de moteur, les crissements de pneus, les dérapages et les courses seront interdits;
- Un agent de sécurité devra être présent durant toute la durée de l'évènement pour s'assurer du respect des consignes.

Que copie de cette résolution soit transmise au demandeur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

14. Période de questions du public

Les points suivants ont été soulevés :

- Aménagement du Parc du Sacré-Cœur;
- Élimination de trois (3) grosses pierres sur la chaussée dans le 3^e Rang;
- Enseigne du Centre communautaire Gabriel-Raymond sur le bord de la route 132.

15. *Levée de la séance*

2022-093 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre résolu de lever la séance à 19 h 38.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Gérald Beaulieu
Maire

Adam Coulombe
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Gérald Beaulieu, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Gérald Beaulieu, maire